

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le *Règlement numéro 430-2026 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de modifier les sous-sections 3.5. et 3.5.1 du document complémentaire visant la mise à jour de certaines dispositions particulières applicables aux interventions sur la rive et à proximité des lacs et des cours d'eaux* adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 16 avril 2026, est **entré en vigueur le 16 avril 2026** suivant l'approbation de la ministre des Affaires municipales en date du 2 avril 2026 et conformément aux dispositions de l'article 58.3.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 22 avril 2026

(Original signé)

Jérémie Vachon
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint